

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Approuvé par le Ministre de la Guerre le 8 Févr. 1933 .
1° partie . Titre VII, 150 D.C.A. sur plate-forme. Unités armées du matériel de 105 contre aéronefs, sur
plate-forme - Service du matériel

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1935

Description matérielle : 1 vol. (258 p.) ; 18 cm

Autre variante du titre : [150 D.C.A. sur plate-forme. Unités armées du matériel de 105 contre aéronefs,
sur plate-forme - Service du matériel.]

Sujet(s) : Artillerie, D.C.A., Unité de 105
D.C.A., Artillerie, Unité de 105